

Scam* Acte d'adhésion aux statuts

Merci de retourner à la Scam ce formulaire complété et signé, accompagné des pièces suivantes :

- pour les œuvres créées au sein de la rédaction pour une diffusion dans le Journal : aucun bulletin de déclaration n'est nécessaire.
- pour les œuvres créées pour être diffusées hors Journal : les sujets de magazine/documentaires doivent être

déclarés régulièrement à la Scam (conformément aux règles statutaires) à l'aide d'un bulletin de déclaration (y compris les œuvres diffusées antérieurement au 1^{er} janvier 2007).

- copie du contrat de travail en cours au jour de l'adhésion.
- copie de la carte professionnelle lorsque le journaliste en dispose.
- photocopie d'une pièce d'identité

- relevé d'identité bancaire ou postal du compte à créditer

aucune demande d'adhésion ne sera examinée si le dossier est incomplet

Le montant de la part sociale (7,62€) sera imputé sur le premier versement de droits.

M. M^{me} M^{lle} **nom patronymique**

nom marital

prénoms

Souligner le nom d'auteur choisi pour l'inscription. Ce nom figurera sur tous les documents (correspondance, relevés de droits, etc.)

pseudonyme(s) complet(s)

né(e) le

à

nationalité

adresse

téléphone : fixe

portable

fax

courriel ⁽¹⁾

site internet personnel

pays de rattachement fiscal

Qualification contractuelle

(Grand Reporter, JRI, rédacteur...)

Région

Employeur

N° Identifiant dans l'entreprise

Direction de rattachement

Domaine d'activité (Cochez la ou les cases correspondant à votre situation)

- Journal Sports Magazine ^(*) Documentaire ^(*) Autre (à préciser)

(*) Si vous avez collaboré à des sujets de magazine ou à des documentaires unitaires, vous devez compléter le tableau page 4.

Type de contrat

(CDI, CDD occasionnel, CDD pigiste...)

Depuis le

Si vous êtes en CDI, précisez votre pourcentage d'activité

appartenance à une autre société d'auteurs française ou étrangère oui non

nom de la société:

(1) En mentionnant votre courriel, vous autorisez la Scam à vous envoyer des courriers électroniques (lettre d'information, invitations, informations sur la répartition des droits...). Vous pourrez à tout moment vous désinscrire de la liste de diffusion.

Paraphe

.....

Sous réserve de mon admission par le conseil d'administration, je déclare adhérer aux statuts et règlement général de la société, après en avoir pris connaissance.

En conséquence, pendant toute la durée de mon adhésion :

- je prends l'engagement d'exécuter fidèlement les prescriptions figurant à la charge de tout associé,
- **je fais apport en propriété à la société,** du fait même de mon adhésion, du droit d'autoriser ou d'interdire les exploitations suivantes :

1. la reproduction ou représentation totale ou partielle, paroles et / ou images, par le moyen de réseaux et supports numériques ou analogiques, de phonogrammes, de la radiodiffusion, du cinéma, de la télévision, de vidéogrammes (vidéocassettes ou vidéodisques notamment) ou par tout autre moyen audiovisuel connu ou inconnu à ce jour de mes œuvres autres que dramatiques ou musicales, dont la première diffusion a été ou sera réalisée par l'un de ces moyens,

et

2. la reproduction ou représentation, totale ou partielle, paroles et / ou images, par le moyen de réseaux numériques ou analogiques, de supports numériques (notamment au sein de programmes multimédias, de bases de données...) de mes œuvres autres que musicales ou dramatiques dont la première divulgation ou diffusion a été ou sera effectuée au sein d'une publication d'une entreprise de presse ou d'une entreprise de communication individuelle,

et

3. la reproduction ou représentation de mes œuvres visuelles relevant de la photographie, de l'illustration graphique, du dessin d'humour, de la bande dessinée, etc. par le moyen de la télédiffusion, des réseaux et supports analogiques ou numériques, du cinéma ou par tout autre moyen connu ou inconnu à ce jour.

Le cas échéant, barrer et parapher le ou les paragraphes comportant les droits d'exploitation dont vous ne souhaitez pas faire l'apport.

Mon adhésion vaut pour les pays suivants :

- pays de perception directe :
 - France
 - Belgique
 - Canada francophone
 - Grand-duché de Luxembourg
 - Principauté de Monaco
- tous pays dans lesquels existe une société de perception et de répartition avec laquelle la Scam a conclu un contrat de réciprocité, dans la limite des droits administrés par la société locale.

Sauf les restrictions territoriales expresses suivantes :

.....
.....
.....
.....

Fait à.....

Le.....

Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite «Lu et approuvé, bon pour apport et adhésion »

Cadre réservé à l'administration

Adhésion validée par le conseil d'administration du :

.....

Apport spécifique pour les journalistes

(ou leurs héritiers) visés par l'accord d'entreprise INA du 26 avril 2007 et par l'accord de groupe France Télévisions du 3 mai 2007 relatifs à la gestion des droits des journalistes par la Scam.

A l'occasion de ma demande d'adhésion, je reconnais avoir été dument informé des particularités suivantes, concernant les droits que j'apporte à la Scam sur mes œuvres (ou celles du journaliste dont je suis héritier) créées dans le cadre d'une relation salariale avec l'un ou l'autre des organismes exploitants ayant conclu avec cette dernière un protocole d'accord pour la gestion collective des droits des journalistes :

- *Les droits que j'apporte* sont susceptibles d'être différents de ceux généralement apportés par les autres auteurs de la Scam tel que prévu aux Statuts (page 2 de ce document).

En effet, mes apports sont adaptés à ma situation, compte tenu de la délimitation des droits en gestion collective opérée par l'accord collectif qui m'est applicable et actée dans l'accord subséquent conclu entre la Scam et l'organisme exploitant concerné.

Cette circonstance particulière ne constitue pas un obstacle à la signature de l'acte d'adhésion (page 2 de ce document) mais le présent feuillet, qui en fait partie intégrante, formalise expressément cette restriction.

- *La durée maximale de l'apport de mes droits* est, elle aussi, conditionnée par les termes de l'accord collectif précité, lequel est le fondement de l'intervention de la Scam. Sa remise en cause par les partenaires sociaux conduirait la Scam à renoncer à l'exercice des droits apportés, quand bien même certains de ses membres journalistes persisteraient à souhaiter la poursuite de son intervention.

La présente page précise expressément cette particularité.

Fait à.....

Le.....

Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour adhésion et apport aux conditions ci-dessus exposées »

Les informations demandées dans le présent acte, destinées au fichier des auteurs, sont régies par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de la Scam, 5 avenue Vélasquez, 75008 Paris.

Acte d'apports complémentaires

pour les droits relatifs à la reprographie, la copie privée,
le prêt public en bibliothèque, les usages pédagogiques

Merci de nous retourner ce formulaire complété et signé.

Je soussigné(e)* nom et prénom(s)

* Les héritiers adhérents et les légataires adhérents indiqueront le nom de l'auteur

déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement général de la Scam

Sous réserve de mon admission par le conseil d'administration de cette dernière, je fais

apport en gérance à la société du fait même de mon adhésion en tous pays et pour la durée de la société :

- de mon droit de percevoir toute rémunération relative à **la reprographie** de mes œuvres. Par « rémunération relative à la reprographie », il convient d'entendre, aux termes de l'article L.122.10 du code de la propriété intellectuelle, la rémunération due au titre de la reproduction d'une œuvre publiée, sous forme de copie sur papier ou support assimilé par une technique photographique ou d'effet équivalent en permettant une lecture directe ;
- de mon droit de percevoir toute rémunération relative à **la copie privée** de mes œuvres. Par « rémunération relative à la copie privée », il convient d'entendre, aux termes de l'article L.311-1 du même code, la rémunération due au titre de la reproduction de mes œuvres [textuelles et/ou images fixes] sur un support d'enregistrement numérique, strictement réservée à l'usage privé de la personne qui la réalise et non destinée à une utilisation collective ;
- de mon droit de percevoir toute rémunération au titre **du prêt public en bibliothèque** de mes œuvres. Par « rémunération au titre du prêt public en bibliothèque », il convient d'entendre, aux termes de l'article L.133-1 du même code la rémunération due au titre de la mise à disposition de mes œuvres publiées sous forme de livre pour l'usage du prêt en bibliothèque accueillant du public ;
- de mon droit de percevoir toute rémunération relative **aux usages pédagogiques** qui sont faits de mes œuvres. Par « rémunération relative aux usages pédagogiques », il convient d'entendre, aux termes de l'article L.122-5-3° e) du même code, les utilisations de mes œuvres à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche telles qu'autorisées dans le cadre des accords sectoriels conclus avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en février 2006, puis, dans le cadre de la loi n°2006- 961 du 1^{er} août 2006.

Œuvres concernées et Garantie

Mes apports resteront acquis à la Scam pendant toute son existence. Ils concernent tant mes œuvres textuelles déjà créées à la date de mon adhésion que celles qui le seront postérieurement à celle-ci et aussi longtemps qu'elle durera. Pour ce faire, je joins la liste de mes œuvres que je souhaite déclarer au répertoire de la Scam (à l'aide du bulletin de déclaration des œuvres textuelles).

Je m'engage ainsi :

- pour les œuvres créées à compter de la date de mon adhésion : à ne pas confier à quelque tiers que ce soit la gestion de ces droits pour les mêmes territoires que ceux visés aux présentes et pour la durée de mon adhésion ; tout acte contraire serait inopposable à la Scam ;
- pour les œuvres créées antérieurement : à dénoncer dans les meilleurs délais tout mandat que j'aurais pu confier de la sorte à un tiers et à les déclarer au fur et à mesure à la Scam.

Néanmoins, et ce, conformément aux règles statutaires, je reste libre de procéder à un retrait partiel ou à un retrait total d'apport emportant démission. Le retrait d'apport notifié à la Scam prenant effet au 31 décembre de l'année civile en cours, celle-ci continuera à percevoir les droits dus à l'occasion de l'exploitation de mes œuvres déclarées jusqu'à la date d'effet du retrait d'apport.

Étendue territoriale des apports (cf. article 3 des statuts et 2^e partie, chapitre V du règlement général)

Ayant la faculté de limiter mes apports à un ou plusieurs territoires, j'indique ici les territoires pour lesquels je ne fais pas apport de mes droits à la Scam :

Le cas échéant, barrer et parapher le ou les paragraphes comportant les droits à rémunération dont vous ne souhaitez pas faire l'apport.

Fait à.....

signature précédée de la mention

« Lu et approuvé, bon pour adhésion et apport »

Le.....

Les informations demandées dans le présent acte, destinée au fichier des auteurs, sont régies par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il existe un droit d'accès et de rectification susceptible d'être exercé auprès de la Scam.